

## CONDITIONS GENERALES D'ADHESION A LA CARTE « NICOLAS Entreprises »

La société ETABLISSEMENTS NICOLAS (ou « NICOLAS ») a pour activité la distribution de vins et d'alcools via un réseau de magasins intégrés. Elle a souhaité proposer gratuitement et exclusivement à des Clients Professionnels, une carte NICOLAS Entreprises permettant à ceux-ci de bénéficier d'un barème de remises particulièrement attractif dès lors que leurs achats seraient faits dans les magasins succursalistes Nicolas en France ainsi qu'à Monaco, ou sur le site internet [www.nicolas.com](http://www.nicolas.com), dans les conditions d'utilisations visées en annexe.

Le titulaire de la carte « NICOLAS Entreprises » bénéficiera également des avantages octroyés par le dispositif dont les Conditions Générales d'utilisation en vigueur au moment de l'adhésion sont annexées aux présentes (annexe 1).

NICOLAS se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes conditions générales d'adhésion ainsi que les conditions générales d'utilisation figurant en annexe.

Le Client "Professionnel" autrement dénommé "le Client" pour les besoins des présentes est défini comme : toute personne morale, pouvant prouver à tout moment de cette qualité par la présentation d'un KBIS ou de l'inscription au registre du commerce ou répertoire des métiers datant de moins de 3 mois.

Le Client Professionnel s'est montré intéressé par la proposition commerciale qui lui a été faite dans le cadre de son activité professionnelle (excluant strictement toute activité et/ou finalité de revente des produits commercialisés par NICOLAS à titre professionnel ou non par le Client et pouvant notamment être assimilée à des ventes hors réseau).

Le Client Professionnel au sens des présentes Conditions Générales d'Adhésion est défini comme tout client, personne physique ou morale qui est immatriculée au registre du commerce ou au répertoire des métiers, qui contracte à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, à savoir que la transaction qu'il réalise avec NICOLAS n'a pas pour finalité la revente à ses clients finaux dans le cadre de son activité. Le client professionnel étant assimilé dans le cadre de la relation contractuelle à un non-professionnel au sens de la définition de l'article liminaire du code de la consommation. Le Client bénéficiaire de la carte NICOLAS Entreprises s'engage à ne pas faire commerce des produits achetés auprès des magasins NICOLAS et sur le site [nicolas.com](http://nicolas.com).

L'activité de commerce dans les magasins et sur le site internet [nicolas.com](http://nicolas.com) étant destinée à la vente au détail, elle exclut toute vente à des Clients Professionnels pouvant s'assimiler à des ventes en gros. A ce titre, NICOLAS se réserve la possibilité de procéder à tout contrôle, de commandes pouvant s'apparenter à une vente en gros compte tenu des volumes, de ne pas accepter, annuler ou prendre toute autre mesure relative l'octroi des avantages liés à l'adhésion et l'utilisation pour un motif légitime. Ce motif légitime pouvant correspondre notamment à une suspicion de fraude ou de violation des conditions générales d'adhésion ou d'utilisation de la Carte NICOLAS Entreprises.

### ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes conditions générales détaillent les droits et obligations de la société Etablissements NICOLAS et de son Client Professionnel ainsi que les modalités de fonctionnement et d'utilisation de la carte « NICOLAS Entreprises », qui permet de bénéficier de remises préférentielles selon le barème en vigueur et sur les produits éligibles au moment des achats qui sont faits dans le réseau de points de vente signalé par le logo NICOLAS en France métropolitaine (hors magasins franchisés), à Monaco, et sur le site [www.nicolas.com](http://www.nicolas.com). La liste des points de vente acceptant ce dispositif est annexée aux présentes (annexe 2).

Le Réseau de magasins NICOLAS est susceptible d'être modifié à tout moment. Un guide de ces points de vente est accessible sur simple demande auprès de la Société NICOLAS. Le Client reconnaît avoir pris connaissance de ces conditions et toute prestation d'achat accomplie par le Client dans l'un des magasins figurant sur la liste jointe implique donc l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales d'adhésion.

## **ARTICLE 2 - DURÉE**

Les présentes conditions générales entrent en vigueur, pour une durée indéterminée, à la date d'activation des Cartes « NICOLAS Entreprises » sous réserve de toute modification tel que précisé à l'article 5 – modifications.

## **ARTICLE 3 – ADHÉSION ET UTILISATION DE LA CARTE**

### **3.1. Adhésion**

Pour adhérer à la carte NICOLAS ENTREPRISES :

- 1) Le Client devra se rendre sur le site « [www.nicolas.com](http://www.nicolas.com) » à la rubrique « Mon espace Entreprise » afin de compléter la demande adhésion des éléments suivants : raison sociale/dénomination et adresse de la société, N° RCS, N° de TVA intracommunautaire, nom, prénom, fonction, N° de téléphone et email.
- 2) Le Client reçoit ensuite une notification lui indiquant que son compte Entreprise est approuvé.
- 3) En se connectant à son compte, le Client pourra ensuite créer une ou des cartes NICOLAS Entreprises dématérialisée(s). Le Client est autorisé à créer une ou des cartes NICOLAS Entreprises à un ou des Porteurs qu'il désigne et qui sont obligatoirement des collaborateurs majeurs mais demeure responsable de toute utilisation de la Carte. Le Client s'interdit de revendre les cartes.

Pour pouvoir bénéficier des avantages attachés à la Carte NICOLAS Entreprises, le Client ou les Porteurs de carte, devront la présenter à chaque passage en magasin ou sur le site [nicolas.com](http://nicolas.com). Ces avantages s'appliqueront à tous achats de produits et/ou services éligibles à la Carte NICOLAS Entreprises proposés en magasin (produits, objets, épicerie fines, service Intervina...), ou sur le site au moment de la transaction d'achat par le Client.

#### **3.2.1. Prix des Produits**

Sur les points de vente ou sur le site [www.nicolas.com](http://www.nicolas.com), les prix des marchandises sont ceux en vigueur au jour de l'achat.

La société Etablissements NICOLAS se réserve le droit de modifier ses tarifs en magasin et sur le site [nicolas.com](http://nicolas.com) à tout moment.

#### **3.2.2 Prix des Services**

Les services seront facturés selon les prix de vente pratiqués par le point de vente ou sur le site [nicolas.com](http://nicolas.com) au jour de la réalisation de l'opération.

### **3.3. Utilisation**

Le Client se porte garant de l'usage de chaque Carte par les Porteurs désignés par ses soins. Le Client ou les Porteurs désignés ne pourront utiliser cette carte NICOLAS Entreprises que dans le cadre d'achats réalisés pour l'activité professionnelle (cadeaux d'affaires, cadeaux collaborateurs, organisation d'événements pour la société etc.) sans jamais faire commerce des produits achetés auprès des magasins NICOLAS, le Client Professionnel étant assimilé dans le cadre de la relation contractuelle à un non-professionnel au sens de la définition de l'article liminaire du code de la consommation, les achats n'étant pas destinés à la réalisation de l'objet social défini dans les statuts de la personne morale.

Les conditions d'utilisation de la carte NICOLAS Entreprises en vigueur au moment de l'adhésion sont annexées aux présentes (annexe 4). Ces conditions générales d'utilisation peuvent être modifiées par NICOLAS à tout moment.

### **3.4. Validité**

La Carte reste valide de la date de son émission jusqu'à l'éventuelle résiliation du contrat.

### **3.5. Respect de la réglementation**

Le Client s'engage à respecter et à faire respecter par les Porteurs de carte l'ensemble de la législation applicable notamment en matière d'alcool (consommation, publicité) qu'il s'agisse de la consommation directe des produits achetés ou de produits qui viendraient à être offerts. Le Client engagera sa seule responsabilité à ce titre.

## **ARTICLE 4 - RABAIS ET RISTOURNES**

Le montant des achats cumulés dans l'ensemble des magasins du réseau et/ou sur le site [www.nicolas.com](http://www.nicolas.com) donnera lieu à des rabais et ristournes, à l'exception des produits en stock limité, des frais de livraison, et en fonction du barème préférentiel annexés aux présentes (annexe 3). Cette annexe pourra être modifiée et actualisée par la Société NICOLAS chaque année. L'annexe sera consultable sur notre site internet [nicolas.com](http://nicolas.com).

Ces remises s'appliquent sur les achats HT, réalisés en magasin NICOLAS et sur [nicolas.com](http://nicolas.com) par l'ensemble des Porteurs de cartes et s'ajoutent aux avantages tarifaires du moment.

Nicolas établira, le 31 décembre de chaque année, un déclaratif reprenant l'ensemble des achats réalisés par le Client sur la période de référence. Ce déclaratif reprendra le détail des achats de produits éligibles, avec les dates, effectués par les Porteurs de cartes et précisera la remise (correspondant au cumul d'achats du Client, réalisé sur la période de référence).

Le montant à créditer au Client fera l'objet d'une facture d'avoir, établie par NICOLAS. Cette facture d'avoir et le chèque correspondant seront transmis au Client dans un délai de 60 jours maximum, suivant l'arrêté des comptes du Client.

Le montant total annuel des remises sera plafonné à 15 000 € HT.

Le Porteur de la carte bénéficiera également des avantages du programme Privilège, à savoir un cumul de points qu'il pourra par la suite échanger contre les produits qui l'intéressent en magasin. Pour connaître la valeur des points en €, il suffit de diviser le nombre de points par 10.  
Exemple 150 points = 15€ (cf. Conditions Générales d'Utilisation « Nicolas Privilège »).

## **ARTICLE 5 - MODIFICATIONS**

NICOLAS se réserve le droit d'amender à tout moment les présentes conditions générales. En cas de modification des conditions générales, ces dernières s'appliqueront de plein droit au Client.

## **ARTICLE 6 – REGLEMENT ET FACTURATION SUR LES POINTS DE VENTES**

Les points de ventes sont gérés par des Gérants mandataires Non-Salariés qui assument la responsabilité des règlements effectués par les Clients. Par conséquent, le gérant de chaque point de vente détermine les modalités de règlement acceptées sur le point de vente dont il assure la gestion et en assume la responsabilité dans la limite imposée par la Loi.

Aussi, les achats doivent être réglés par le Porteur de la carte, en magasin, immédiatement et au comptant, en respectant les moyens de paiement acceptés dans chaque magasin NICOLAS du réseau.

## **ARTICLE 7 - RÉCLAMATIONS**

Le Client s'engage à contrôler régulièrement sa facture d'avoir annuel. A défaut de réclamation ou contestation sur le montant ou la nature des opérations récapitulées sur la facture d'avoir transmise par écrit à la Société NICOLAS dans un délai de deux mois suivant la date d'envoi de la facture d'avoir (le cachet de la poste faisant foi), un chèque sera adressé au Client et plus aucune réclamation ne sera recevable.

## **ARTICLE 8 - RÉSILIATION**

Chaque partie pourra résilier l'adhésion à tout moment, sous réserve d'en aviser l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception avec un préavis de trente jours. L'adhésion pourra être résiliée de plein droit, sans préavis, sans indemnité, sur simple notification de la Société ETABLISSEMENTS NICOLAS et sans aucune formalité notamment :

- en cas de défaillance à l'une des obligations à la charge du Client telle que : faute ou imprudence commise par le Client dans l'utilisation de sa Carte,
- défaut de contrôle par le Client du bon usage de la carte par le Porteur, ou utilisation illicite de la carte par le Porteur imputable en tout ou partie au Client,
- si toutes les Cartes ont été restituées à la Société ETABLISSEMENTS NICOLAS ou ont fait l'objet d'une procédure d'opposition.

La résiliation entraînera automatiquement et de plein droit le paiement de toute somme due à l'autre Partie. Le Client devra honorer toute facture émise par la Société ETABLISSEMENTS NICOLAS pour les Produits enlevés, Services et Prestations accessoires réalisées avant la date effective de la résiliation.

La résiliation du Contrat pour quelque cause que ce soit, oblige de plein droit le Client à restituer les Cartes à la Société ETABLISSEMENTS NICOLAS et lui interdit d'en faire usage. Toutefois, si après la résiliation du Contrat, le Client continuait à faire usage d'une ou plusieurs Cartes, il serait redevable des transactions effectuées avec ces Cartes.

## **ARTICLE 9 - PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

### **Protection des données personnelles**

La mise en place du programme « NICOLAS ENTREPRISES » a fait l'objet d'une déclaration auprès de la C.N.I.L. « Commission Nationale sur l'Informatique et les Libertés ». Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés », modifiée par le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit règlement général sur la protection des données (RGPD).

### **Données collectées**

Certaines informations de l'espace d'adhésion ont un caractère obligatoire pour l'obtention de la carte « NICOLAS ENTREPRISES » :

- La raison sociale
- Adresse postale de la société
- Nom et prénoms, dates de naissance du représentant de la société
- Numéro de téléphone, e-mail du représentant de la société ou de l'entreprise.

D'autres renseignements facultatifs pourront vous être demandés ultérieurement. Leur défaut d'indication ne vous empêchera pas de bénéficier des avantages du programme NICOLAS Entreprises. Cependant, ils nous permettront de vous proposer des avantages mieux adaptés à vos souhaits et vos besoins, aux fins de gestion commerciale et de prospection.

### **Destinataires**

Les données collectées sont destinées à être traitées par les Etablissements Nicolas, ainsi que par ses sous-traitants listés ci-dessous :

- SPLIO
- SYMAG
- GOWENTO

### **La finalité du traitement**

En cochant les cases correspondantes figurant dans l'espace d'adhésion à la Carte NICOLAS Entreprises sur nicolas.com (lors d'une création de compte ou d'une liaison à votre carte NICOLAS Entreprises), vous reconnaissez avoir accepté de recevoir au choix des propositions commerciales, informations par mail, SMS et/ou tout autre moyen de communication électronique.

### **Le lieu et la durée de conservation des données**

Toutes les données à caractère personnel collectées (voir Données collectées et La finalité du traitement) sont hébergées en France métropolitaine.

Les données à caractère personnel relatives ne seront pas conservées au-delà de la durée strictement nécessaire à la gestion de la relation commerciale à savoir 3 ans à compter de la dernière transaction avec votre carte NICOLAS Entreprises.

### **Exercice des droits**

Vous disposez de droits d'accès, d'interrogation et d'un droit de rectification, de mise à jour, d'effacement de l'ensemble des données vous concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées, ou dont la collecte serait interdite, ainsi qu'un droit d'opposition dans le cadre de l'article 21 du Règlement 2016/679, ou d'opposition à l'utilisation des données à des fins de prospection notamment commerciale, à la limitation du traitement lorsque vous vous y êtes opposé, lorsque vous contestez l'exactitude des données, lorsque le traitement est illicite ou lorsque vous avez besoin pour la constatation, l'exercice ou la défense de vos droits en justice.

Vous disposez également du droit à la portabilité des données déclarées activement et consciemment lors de la création de votre compte ainsi que l'ensemble des données générées par l'activité de votre compte fidélité.

Ces droits peuvent être exercés en écrivant à NICOLAS ENTREPRISES – A l'attention du DPO - 1, rue des Oliviers 94 320 THIAIS.

### **ARTICLE 10 - LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE**

Les éventuels litiges susceptibles de naître à l'occasion de l'exécution ou de la cessation du présent contrat seront soumis au droit français avec attribution de juridiction aux tribunaux du ressort de CRETEIL.

## **ARTICLE 11 – DISPOSITIONS GENERALES**

### **Force majeure**

La responsabilité de la société Établissements NICOLAS ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales découle d'un cas de force majeure telle que définie par le Droit Positif français.

### **Loyauté et bonne foi**

Les Parties reconnaissent que les engagements et obligations doivent s'exécuter avec loyauté et de bonne foi.

### **Élection de domicile – Notification**

Toute correspondance liée à l'exécution des présentes entre les Parties devra être adressée, à l'attention de la direction générale, à l'adresse du siège social visé sur la proposition commerciale par une lettre recommandée avec avis de réception. A défaut de respecter la forme requise, la correspondance ainsi adressée ne produira aucun effet et ne fera courir aucun délai à l'encontre de la Partie destinataire, qui pourra légitimement l'ignorer.

### **Intégralité du Contrat**

Les Parties reconnaissent que les présentes conditions générales et ses annexes constituent l'intégralité de l'accord conclu entre elles et se substitue à toute offre, disposition ou accord antérieurs, écrits ou verbaux.

### **Nullité**

Le fait qu'une stipulation quelconque de ces conditions générales deviennent nulle, inopposable, caduque, illégale ou inapplicable ne pourra remettre en cause la validité, la légalité, l'applicabilité des autres stipulations.

### **Renonciation**

Le fait pour l'une ou l'autre des Parties de ne pas revendiquer l'application d'une clause quelconque des présentes conditions générales, ne pourra en aucun cas être interprété comme valant renonciation par cette Partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.